

**PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 03 OCTOBRE 2023 à 20 heures 00.**

Date de convocation : 26 septembre 2023

Date d'affichage : 26 septembre 2023

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents excusés : ACHARD Ludovic et GROS Antoine

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Pouvoir : ACHARD Ludovic donne pouvoir à SEVE Bénédicte
GROS Antoine donne pouvoir à BAVOUX Laurence.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 31 AOUT 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2023 est approuvé en modifiant dans la rubrique « questions et informations diverses », le point des subventions du Préau de l'école, le taux pour le DETR est de 25 % et non pas de 15 %.

**SINISTRE SALLE GARAVAND PAR UN PARTICULIER :
DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNÉS****(Délibération n° 31/2023)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un particulier a causé un sinistre endommageant le parquet de la salle Garavand lors d'une location le 12 août 2023. Il a ensuite essayé de traiter celui-ci avec un produit huileux. Pour rétablir l'état initial du parquet, l'employé communal a dû décaper manuellement et cirer totalement ce dernier, engendrant une charge de travail de 2 jours en plus des produits utilisés.

En conséquence, le chèque de caution de 500 € n'a pas été restitué.

Il propose à l'assemblée, en lui demandant son avis, de facturer 300 € de dédommagement au particulier.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE (11 voix pour, 2 contre) de garder la totalité du chèque de caution de 500 € du locataire de la salle Garavand du 12 août 2023, pour le dédommagement de la réparation du parquet.

VIREMENT DE CREDITS**(Délibération n° 32/2023)**

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'y a pas assez de crédits au chapitre 014 « Atténuation de produits », et propose de réaliser un virement de crédits dans le budget de fonctionnement.

Conformément au principe posé à l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la compensation de cette suppression se fait en référence au taux appliqué par les collectivités lors du lancement de la réforme. L'État a vocation d'assurer une compensation intégrale mais pas à couvrir des décisions prises après l'annonce de la réforme.

Pour ajuster cette compensation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 institue un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à charge des communes ayant procédé à une hausse du taux de Taxe d'Habitation (TH) entre 2017 et 2019.

La reprise correspond à la différence entre, d'une part, le montant du dégrèvement de la TH au titre de 2020 qui aurait résulté en 2020 de la prise en compte « du taux communal de la taxe d'habitation appliqué en 2017 sur le territoire de la commune » et, d'autre part, le montant de ce même dégrèvement résultant « du taux communal de la taxe d'habitation appliqué en 2019 ».

Il indique que la commune avait décidé une augmentation du taux de la TH en 2018 qui déclenche la mise en œuvre de ce prélèvement dont le montant s'élève à 5214 € (cette augmentation était liée au transfert de la taxe sur l'eau Gemapi).

Les données retenues pour son calcul sont les suivantes :

DONNES	Montants
Base THp communale 2020	572 986
Différence de taux constatée entre 2017 et 2019	0.91
Montant du prélèvement	5 214.00 €

Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE le virement de crédits en section de fonctionnement :

Dépenses :

- Diminution du compte 615221 « entretien, réparations bâtiments publics » pour un montant de 5 214 €,
- Augmentation du compte 739118 « autres reversements, restitutions, contributions directes » pour un montant de 5 214 €.

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE
ET DE VENTILATION DU BATIMENT GARAVAND ET DE L'ECOLE**

(Délibération n° 33/2023)

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint :

- Informe l'assemblée que le contrat annuel de maintenance proposé par l'entreprise JUILLARD Chauffage de Viriat pour l'entretien des installations de chauffage et de ventilation du bâtiment Garavand et de l'école est arrivé à échéance le 28 février dernier. Son montant était de 2 831.88 € TTC.
- Présente à l'assemblée un nouveau contrat annuel d'entretien de ces installations de chauffage et de ventilation ainsi que le remplacement des filtres pour un montant annuel de 2 984.28 € TTC, révisable en début de chaque année. Sont compris dans le prix de cette prestation les petits consommables ainsi que toute pièce dont le coût unitaire ne dépasse pas 5 € HT.

La prestation de 2 984.28 € TTC se décompose de la manière suivante :

- Visite périodique : 711.60 € TTC,
- Maintenance approfondie : 1 470 € TTC
- Contrôle de fuites obligatoire décret 98-560-1998 : 108 € TTC
- Remplacement filtres CTA Ecole et Mairie 1 fois par an : 694.68 € TTC

*Après avoir entendu l'exposé du maire-adjoint,
et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

ACCEPTE le contrat annuel de maintenance proposé par l'entreprise JUILLARD Chauffage de Viriat pour les installations de chauffage et ventilation du bâtiment Garavand et de l'école pour un montant de 2 984.28 € TTC, révisable chaque année selon les indices, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2023.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

DEVIS - FACTURES

Tracteur : Christophe Teillard, adjoint en charge de la voirie, rappelle la décision prise lors de la dernière réunion de changer les pneus avant du tracteur. Après 3 consultations, le devis Jura Pneus Services a été accepté pour un montant TTC de 1 104 €.

Remplacement des switches pour la mairie et les écoles : Suite à un incident technique rencontré lors de la mise en place de la fibre optique, il est apparu nécessaire de remplacer les 3 switches (matériel de réseau informatique) qui relient la mairie et les 2 écoles. De plus ce matériel était devenu obsolète et peu performant. Acceptation du devis de Koesio pour un montant TTC de 3 237.96 €.

ADAP (Agenda d'accessibilité) : Après consultation, le devis de l'entreprise ALPES CONTROLES a été validé pour un montant TTC de 1 320 €. La première phase dévaluation du contrôle a été réalisé le 26 septembre dernier. Un certain nombre de travaux reste à prévoir pour se conformer aux dernières règles d'accessibilité.

Véhicule FORD TRANSIT COURIER (employés communaux) : La vidange et le remplacement de deux pneus ont été réalisés pour un montant TTC de 502.06 € par le garage RP MECA de Bény.

Véhicule pompiers (Renault Master) : La révision, le remplacement de tous les filtres et le contrôle des voyants allumés ont été réalisés pour un montant TTC de 515.16 € par le garage RP MECA de Bény.

Remplacement de la baie informatique du secrétariat : Acceptation du devis de l'entreprise NEVEU pour un montant TTC de 1 329.60 € afin de remplacer l'étagère recevant le matériel réseau de la mairie par une armoire informatique de 19 pouces sécurisée et adaptée à celui-ci.

Fermeture local poubelles : Acceptation du devis de l'entreprise JACQUET pour un montant TTC de 4634.98 € pour la fabrication et la pose d'un bardage en douglas permettant de fermer totalement le local des poubelles situé près du parking de la mairie.

Chaudière logement école : Des devis sont en cours car la chaudière actuelle ne produit plus d'eau chaude sanitaire.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS DANS LES BATIMENTS

Maurice MARECHAL, adjoint en charge des bâtiments, fait le point d'avancement des travaux en cours ou réalisés dans les divers bâtiments.

Fibre optique Mairie/école

- La fibre optique Business Orange est opérationnelle pour la mairie et les écoles. Il n'y a plus qu'un seul réseau accédant à Internet pour les 3 bâtiments.
- Le lien optique entre la mairie et la nouvelle école fonctionne.
- Les 3 téléphones portables sont opérationnels pour la cantine, le centre de loisirs et l'école.
- Le réseau téléphonique de la mairie a basculé chez Orange Business le lundi 25/09/2023.
- L'ancien central téléphonique est déconnecté.
- Les anciennes lignes téléphoniques sont annulées.

Il reste à faire :

- Remplacer les 3 switches qui sont inutilisables en l'état actuel (prêt en cours par Koesio).
- Installer une armoire pouvant recevoir le matériel de réseau à la mairie (Neveu).
- Ajouter ou déplacer les bornes wifi de l'école primaire et de la mairie : à voir selon les besoins.

Eglise

- Remplacement des abat-sons (devis validé) : à faire avant fin 2023
- Recherche d'une société de maintenance pour le chauffage au gaz : en cours

Toiture de l'auvent vers la salle Tilleul

- Travaux planifiés pendant les vacances de la Toussaint (21/10 au 6/11/2023)
- Local poubelle : Préconisation de la commission : retenir la menuiserie Jacquet

Portail du local technique des Jacquets

- Travaux électriques : terminés
- Le portail sud électrifié et sa petite porte sont opérationnels depuis le 28 septembre.
- Quelques finitions à terminer car non prévues : à la suite de la suppression du rail supérieur et de son cache, il faut renforcer le haut du cadre du portail, ajouter un cache d'étanchéité au-dessus du portail (en cas de pluie) et fixer les tôles du haut. Il faut également remplacer le barillet de la petite porte par un de la marque «Bricard » compatible avec le passe général.

Logement de l'école

- Chaudière ELM Leblanc en très mauvais état (carte électronique et circulateur HS confirmé par 2 fournisseurs). Chiffrage de remplacement fait par Revermont maintenance et Névoret.
 - Chaudière à gaz à condensation Revermont maintenance : Naema-2
 - Chaudière à gaz à condensation Névoret : chiffrage à venir
- Une approche par pompe à chaleur est faite, mais entraîne d'autres questions et d'autres budgets :
 - air/air + ballon d'eau chaude + radiateurs électriques (démontage existants) peut faire office de climatisation en été.
 - air/eau + ballon d'eau chaude et radiateurs existants.

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

- Stade : transmis
- Toilettes publiques : transmis
- Visite de contrôle avec Alpes-Contrôles mardi 26/09/2023 : revue de tous les points réalisés ou pas, compte-rendu avec nouvelles obligations à venir.
- Eglise : devis reçu pour 1 rampe d'accès PMR, mais à revoir car incomplète
- Mairie : en cours
- Salle Garavand : en cours
- Parking mairie : en cours
- Ecole primaire : en cours

Divers travaux

- Problèmes de robinetterie : divers robinets et urinoirs entartrés à l'école primaire : nettoyage fait par Névoret le 29/09/2023.
- Devis Gros frères : Porte de la cuisine Garavand, interrupteur du store du couloir à l'étage de l'école, mécanisme d'ouverture de la fenêtre de la classe de CM à remplacer, réglage de la porte du local des pompiers : à venir pendant les vacances de la Toussaint.
- Stade : stores occultants dans le local traiteur du côté de la rue : devis pour 2 stores reçu de Gros frères. La commission propose d'essayer la pose de films filtrants à prendre chez Castorama.

Le Maire remercie le 1^{er} adjoint du travail accompli pour les travaux de la fibre qui ont demandé beaucoup de présence et d'obstination.

POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Christophe TEILLARD, adjoint à la voirie, indique que les travaux pour 2023 sont bien avancés et relate les travaux réalisés :

- Route d'Aussiat : terrassement sous chaussée + bicouche à l'émulsion
- Route des Blancs : rechargement, reste les mises à niveau d'accotement
- Route de la Verne : terrassement sous chaussée + bicouche à l'émulsion,
- Route du Maniller : bicouche à l'émulsion
- Et diverses réparations à l'enrobé projeté.

POINT SUR ACTIONS DU GRAND BOURG AGGLOMERATION

Maurice MARECHAL, adjoint relate un certain nombre d'actions menées par Grand Bourg Agglomération nous concernant :

- Bilan 2023 du groupe de travail « sport loisirs culture »,
- L'avancement du projet de la salle multi-activités à Villemotier, avec la présentation de l'esquisse du bâtiment pour une livraison souhaitée à début 2026.
- L'avancement des projets de liaisons cyclables 2023-2028 entre les communes de GBA : axes qui seront assurés entre les communes (schéma de liaison) avec leurs liens aux voies vertes (schéma d'armature). Bény devra consulter ses communes riveraines pour établir ensemble des liaisons cohérentes cyclables intercommunales (Bény/St Etienne-du-Bois, Bény/Marboz, Bény/route de Bourg, etc.). Un appui technique sera apporté par GBA et des subventions seront attribuées au titre du PET-2 (Plan d'équipement territorial N°2). Un groupe de travail local reste à définir.

POINT SUR LA RENTREE DE L'ECOLE

Didier CHARVET, adjoint aux affaires scolaires informe que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

1°) Les effectifs sont de 85 enfants, soit 63 familles selon la répartition suivante :

- Classe Petite section – Moyenne section : 24 enfants
- Classe Grande section – CP : 19 enfants
- Classe CE1 – CE2 : 23 enfants,
- Classe CM1 – CM2 : 19 enfants

2°) Le partenariat avec l'ESAT de Treffort (Adapei 01) dont 1 personne est détachée se déroule normalement.

3°) P.A.I.: Une réunion s'est tenue le 29 septembre dernier en présence de la directrice de l'école, une ATSEM, la cantinière et la municipalité. Après avoir recueilli des conseils auprès de l'infirmière scolaire et de la PMI, les protocoles à établir pour les enfants bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement Individuel ont été passés en revue.

4°) La réunion du conseil d'école est fixée au 19 octobre.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Ponts : Par mail en date du 29 septembre la Préfecture indique que la commune est éligible au programme. Des subventions peuvent être allouées allant jusqu'à 60 % des travaux de réparation. L'échéance du programme est fixée au 31/08/2025.

Banquet des classes en 3 et en 8 : Il s'est tenu le 23 septembre avec la participation de 60 personnes.

Instagram : Un compte a été créé pour la Mairie.

Avis de naissance :

- Adèle GALLAND, née le 23 septembre 2023, est domiciliée 76 route des Blancs.
- Mencia DEKEYSER née le 24 septembre 2023, est domiciliée 31 Allée de Dorthan.

Journées du « fait main » 4 et 5 novembre : La médiathèque organise les troisièmes journées du « fait main » et sollicite la municipalité pour la prise en charge du vin d'honneur offert aux exposants le samedi 4 en fin de journée. Après discussion, le conseil municipal accepte.

Amicale des donneurs de sang Marboz Bény : Assemblée générale le 6 octobre à 19h salle sud de la salle des fêtes de Marboz. Une invitation est faite à la population désireuse de savoir ce que font les bénévoles tout au long de l'année pour promouvoir le don du sang.

Au long court : Présentation du programme de l'inauguration de l'atelier du Prépambule le samedi 14 et dimanche 15 octobre. Les membres du conseil sont invités le vendredi 13 octobre à 18h30.

Organom : Rappel de la visite le 21 octobre à 9h30.

Dates des prochaines réunions du conseil municipal :

- Mercredi 15 novembre 2023 à 20h00
- Mercredi 13 décembre 2023 à 20h00

Repas conseil + personnel + conjoints : Il est fixé au vendredi 1^{er} décembre. Vincent BUARD et Didier CHARVET se chargent de l'organisation.

Repas des bénévoles fleurissement et médiathèque : 11 octobre à la salle Sevron

Réunion associations pour l'établissement du calendrier 2024 : 25 octobre à la salle Sevron

Mouches : Comme chaque année, l'église est envahi par les mouches. Un devis sera demandé à une entreprise spécialisée.

Manifestations à venir sur la commune :

- **Samedi 07 octobre** : Journée jeux et soirée apéro concert organisée par le café asso by 3B,
- **Vendredi 13 octobre** : Don du sang de 16h à 19h à Marboz
- **Samedi 14 octobre** : Repas du CCAS
- **Samedi 14 et dimanche 15 octobre** : Au long Court : Inauguration de l'atelier du Prépambule
- **Jeudi 19 octobre 18h00** : Inauguration de la liaison entre les deux bases VTT au stade
- **Samedi 4 et dimanche 5 novembre** : Journées artistiques du « fait main » en salle Garavand
- **Vendredi 10 novembre** : Soirée dégustation œnologique organisée par le café asso by 3B à la salle tilleul,
- **Samedi 11 novembre** : Cérémonie de commémoration

Levée de la séance à 22h50.

Liste des délibérations prises : n° 31 à 33

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX